



# TRAVAIL et PANDEMIE

## La **CFDT** demande des compensations !

**Section CFDT de la  
CEIDF : 64/68 rue du  
Dessous des Berges  
75013 PARIS.**

**Tél. : 01 70 23 53 65/63**

**@ : cfdtceidf@orange.fr**

**Retrouvez toutes nos  
publications sur :  
www.cfdtceidf.org  
ou sur notre page  
Linkedin.**

Alors que la France se confîne **de nombreux collègues de la CEIDF continuent d'assurer leur mission**, ce malgré les circonstances, **en maintenant une proactivité relationnelle avec nos clients.**

Ils se rendent ainsi tous les jours dans leurs agences, à Athos, ou sur l'un des nombreux sites de la CEIDF, parfois la peur au ventre car conscients des risques qu'ils encourent pour leur santé.

Afin de **récompenser leur courage et leur investissement** dans ces moments difficiles ou **l'activité commerciale est temporairement suspendue**, la **CFDT** demande à la Direction de la CEIDF, de verser, à l'ensemble des salariés, quelque soit leur emploi et le lieu sur lequel ils travaillent, **une prime de 1.000 euros/net.**

Quant aux collègues qui vont peut-être, demain, se retrouver au **chômage partiel du fait de la fermeture de leur service**, la **CFDT** demande à la direction **d'assurer le maintien complet de leur traitement** afin d'éviter que des salariés de l'entreprise ne se retrouvent en difficulté financière.

En effet, **ce n'est pas par choix, ni par effet d'aubaine qu'un salarié se retrouve privé momentanément de son emploi.** Le chômage partiel n'est pas une période de congés mais plutôt un moment d'incertitude et de stress pour celles et ceux qui le vivent.

Ces deux demandes portées par la **CFDT**, sont avant tout **des mesures de justice sociale et d'humanisme** facilement absorbables par la CEIDF compte tenu de ses excellents résultats financiers.

La **CFDT** compte sur la diligence de la Direction dans l'application de ces mesures tout en rappelant que **l'humain compte avant tout.**

**CFDT.FR**



@: cfdtceidf@orange.fr  
Web: cfdtceidf.com  
Tél: 01 70 23 53 63